



Renseignement juridique pension alimentaire

Par **christiou**, le **29/01/2013 à 14:58**

Bonjour,rnrnJe suis divorcée depuis 9 ans, j'ai deux enfants et mon ex mari me verse 203 euros pour les deux.rnrnMon fils a titre exceptionnel va allé chez son père pour 1 mois a l'occation d'un stage demandé par son lycée. Car pas de disponibilité dans notre région.rnrnMon ex me réclame le remboursement de la moitié de ce mois concerné par le stage ? en a t il le droit ?rnrnA savoir quand même que ce père ne fait pas d'autre effort financier pour ses enfants (pour lui la pension alimentaire couvre tout)rnrnMerci pour votre réponse

Par **cocotte1003**, le **29/01/2013 à 16:25**

Bonjour, effectivement la pension est prévue pour couvrir tous les frais des enfants. Votre ex doit se conformer au dernier jugement et donc sans autorisation du juge,il doit normalement payer la pension, cordialement